



Système de gestion des décisions des instances

Sommaire décisionnel

| Identification | | Numéro de dossier : 1084883013 |
|----------------------------------|---|--------------------------------|
| Unité administrative responsable | Infrastructures / transport et environnement , Direction de la réalisation des travaux , Division de la construction et de la mise en oeuvre des projets | |
| Niveau décisionnel proposé | Conseil d'agglomération | |
| Sommet | - | |
| Contrat de ville | - | |
| Projet | - | |
| Objet | Informar le Conseil d'agglomération des travaux de reconstruction du collecteur Sherbrooke exécutés en urgence sur la rue Sherbrooke, entre les rues Montcalm et Beaudry, du 4 juillet 2007 au 15 février 2008. (Charte, annexe C, a.199) - Récapitulation des coûts engagés. | |

Contenu

Contexte

Le présent rapport a pour but d'informer le Conseil d'agglomération des travaux de reconstruction du collecteur Sherbrooke dans la rue Sherbrooke, de la rue Montcalm à la rue Beaudry qui ont été réalisés dans le cadre des travaux d'urgence entre mercredi le 4 juillet 2007 et vendredi le 15 février 2008.

Le 4 juillet 2007, la Direction de la réalisation des travaux a été consultée par la Direction des eaux et l'arrondissement Ville-Marie concernant l'affaissement de la chaussée provoqué par l'effondrement du collecteur Sherbrooke.

La Direction de la réalisation des travaux a mandaté monsieur Marc Hébert, ing. représentant de la Ville, à titre de responsable du projet ainsi que le Groupe CGT à titre de consultant expert. Le Groupe CGT a été mandaté dans le cadre du P.I. (Programme d'intervention) à l'intérieur duquel des honoraires professionnels sont prévus pour des situations d'urgence.

L'étape préliminaire a été de sécuriser le périmètre de l'affaissement et de déterminer la procédure à suivre pour procéder aux travaux de consolidation temporaires du collecteur Sherbrooke.

Le 11 juillet 2007, le responsable du projet, en collaboration avec la Division de l'expertise et du soutien technique, a observé une dégradation importante des sols sous la dalle de béton de la rue Sherbrooke et a décrété la fermeture complète de cette artère majeure de Montréal pour 14 h le même jour.

Une présentation de la situation et une demande d'utilisation des procédures d'urgence ont été faits au Comité exécutif afin d'entreprendre le plus rapidement possible les travaux et d'octroyer des contrats selon l'expertise disponible pour ce type de chantier, tout en contrôlant les dépenses avec des tarifs de main-d'œuvre et d'équipements préétablis.

Dans ce contexte, les représentants de la Direction de la réalisation des travaux ont communiqué le 11 juillet 2007, avec l'entrepreneur « Construction Garnier inc. » afin de lancer un plan d'action pour la fermeture complète de la rue Sherbrooke, de la rue Amherst à la rue Beaudry et de se mettre à pied d'œuvre le plus rapidement possible afin de procéder aux travaux de consolidation temporaires du

collecteur Sherbrooke.

Vendredi le 13 juillet 2007, l'entrepreneur a mobilisé ses équipements et ses hommes pour débiter les travaux. La réfection temporaire du collecteur a été complétée le 27 juillet 2007.

En parallèle aux travaux de réfection temporaires, le chargé de projet en collaboration avec la Direction des eaux et le Groupe CGT a élaboré divers scénarios pour la réfection permanente du collecteur Sherbrooke.

Le 6 août 2007, l'entrepreneur débutait les travaux de reconstruction du collecteur Sherbrooke et le 8 août 2007, une nouvelle présentation a été faite au Comité exécutif afin de les informer de la situation et de leur présenter la solution permanente envisagée pour la reconstruction du collecteur Sherbrooke. Les travaux devaient être complétés pour la fin du mois d'octobre 2007.

Le 19 octobre 2007, vers 19 h, une pluie exceptionnelle s'est abattue sur Montréal. À cette occasion, il est tombé plus de 17,5 mm d'eau en moins de 25 minutes créant un refoulement majeur du réseau d'égout de Montréal. Le refoulement des eaux de pluie dans le collecteur Sherbrooke combiné aux eaux de ruissellement sur la rue Sherbrooke ont créés des dommages considérables aux infrastructures en place.

Une section supplémentaire du collecteur Sherbrooke de près de 15 mètres s'est affaissée et a dû être remplacée. De plus, une conduite principale d'aqueduc de 400 mm de diamètre a été endommagée par l'affaissement des sols en périphérie de l'excavation, ce qui a nécessité sa fermeture immédiate. De plus, les sols environnants l'excavation ont été entraînés par les eaux de ruissellement au fond de l'excavation, ce qui a retardé considérablement la progression des travaux.

Un nouvel ordonnancement des travaux ainsi qu'une révision complète de l'échéancier de ceux-ci a dû être élaborés. Les dommages occasionnés par la forte pluie ont provoqués un retard dans la progression des travaux combinés aux travaux supplémentaires.

La date de la fin des travaux a été reportée vers la fin du mois janvier 2008 avec une suspension des travaux durant la période des festivités de Noël et du Nouvel An. Les travaux de réfection temporaire de la chaussée ont été réalisés au début du mois de janvier 2008. Finalement, les travaux de reconstruction permanente de la chaussée ont été programmés dans le cadre du programme de réfection routière P.R.R. - 2008 - Artériel afin que ceux-ci soient réalisés au cours de la saison estivale 2008.

L'acceptation provisoire des travaux a été faite le 15 février 2008.

Décision(s) antérieure(s)

Description

Informé le conseil d'agglomération - Travaux de reconstruction du collecteur Sherbrooke exécutés en urgence sur la rue Sherbrooke entre la rue Montcalm et la rue Beaudry du 4 juillet 2007 au 15 février 2008. (Charte, annexe C, a.199) - Récapitulatif des coûts engagés

Justification

Aspect(s) financier(s)

Voici le résumé des dépenses engagées en urgence durant la période du 4 juillet 2007 au 15 février 2008 inclusivement, frais découlant directement de la situation d'urgence, dépenses engagées selon la charte, annexe C a. 199.

| | |
|---|-----------------|
| - mesures temporaires de réfection du collecteur Sherbrooke; | 436 557,50 \$ |
| - mesures permanentes de reconstruction du collecteur Sherbrooke; | 4 630 853,38 \$ |
| - coût associé à la maîtrise d'œuvre de Construction Garnier inc. | 166 249,31 \$ |

Coût total des travaux :

5 233 660,19 \$

Note : Une lettre adressée à monsieur Richard Fontaine, directeur de l'usine d'épuration, est annexée à ce sommaire. Elle résume les coûts des travaux ainsi qu'une explication des coûts pour la maîtrise d'œuvre de l'entrepreneur général. Une lettre de Construction Garnier inc. est également joint à ce sommaire, précisant qu'il accepte comme règlement final, l'entente intervenue entre les parties au montant 5 233 600,19 \$.

Impact(s) majeur(s)

Opération(s) de communication

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Responsable du dossier
Marc HÉBERT
Ingénieur
Tél. : 514 872-5776
Télécop. : 514 872-5774

Endossé par:
Yves THEMENS
Ingénieur chef de groupe
Tél. : 514 872-6444
Télécop. : 514 872-2874
Date d'endossement : 2008-08-26 17:51:15

Numéro de dossier : 1084883013

| Numéro de dossier :1084883013 | |
|----------------------------------|---|
| Unité administrative responsable | Infrastructures / transport et environnement , Direction de la réalisation des travaux , Division de la construction et de la mise en oeuvre des projets |
| Niveau décisionnel proposé | Conseil d'agglomération |
| Sommet | - |
| Contrat de ville | - |
| Projet | - |
| Objet | Informar le Conseil d'agglomération des travaux de reconstruction du collecteur Sherbrooke exécutés en urgence sur la rue Sherbrooke, entre les rues Montcalm et Beaudry, du 4 juillet 2007 au 15 février 2008. (Charte, annexe C, a.199) - Récapitulation des coûts engagés. |

Je recommande,

1.- de prendre connaissance du présent rapport informant des travaux de reconstruction du collecteur Sherbrooke dans la rue Sherbrooke, de la rue Montcalm à la rue Beaudry qui ont été réalisés dans le cadre des travaux d'urgence entre mercredi le 4 juillet 2007 et vendredi le 15 février 2008.

-- Signé par Robert MARCIL/MONTREAL le 2008-08-27 17:05:18, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Robert MARCIL

Directeur par interim
Infrastructures / transport et environnement , Direction de la
réalisation des travaux

Numéro de dossier :1084883013

Numéro de dossier : 1084883013

| | |
|----------------------------------|---|
| Unité administrative responsable | Infrastructures / transport et environnement , Direction de la réalisation des travaux , Division de la construction et de la mise en oeuvre des projets |
| Objet | Informar le Conseil d'agglomération des travaux de reconstruction du collecteur Sherbrooke exécutés en urgence sur la rue Sherbrooke, entre les rues Montcalm et Beaudry, du 4 juillet 2007 au 15 février 2008. (Charte, annexe C, a.199) - Récapitulation des coûts engagés. |

Étude finale



Étude finale.doc

Tableau final



Tableau montant final travaux.pdf

Lettre Richard Fontaine



lettre Richard Fontaine.pdf

Lettre Construction Garnier



Copie lettre de Construction Garnier.pdf

Photographie 1



20080731160655291.pdf

Photographie 2



20080731160701108.pdf

Photographie 3



20080731160717756.pdf

Photographie 4



20080731160723747.pdf

Responsable du dossier
Marc HÉBERT
Ingénieur
Tél. : 514 872-5776

Numéro de dossier : 1084883013

Le 23 juin 2009

Monsieur Joey Pileggi
Construction Garnier ltee
3980, boulevard Leman
Laval, Québec H7E 1A1

Objet : Reconstruction du collecteur Sherbrooke, entre les rues Montcalm et Beaudry -Soumission 9380

Monsieur,

La présente est pour vous aviser que nous avons procédé à l'étude finale du dossier cité en rubrique.

Cette étude tient compte de toutes les dépenses que vous avez assumées ainsi que tous les coûts inhérents aux charges qui vous ont été imposées pour compléter les travaux de réfection temporaire et la reconstruction du collecteur Sherbrooke dans les limites précitées.

Le montant final se chiffre donc à 5 233 660,18\$

Si vous êtes d'accord avec le règlement final du contrat, nous vous saurions gré de nous confirmer par écrit votre acceptation.

Suite à la réception de votre acceptation, nous procéderons à la recommandation du paiement final de ce projet et nous considérerons ce dossier fermé.

Marc Hébert, ing. chef de groupe

MH/cp

Reconstruction du collecteur Sherbrooke

Montant final des travaux

| Décompte progressif | Montant | Description |
|---------------------|------------------------|---------------------------------------|
| # 1 | 138 306,33 \$ | Mesures temporaires |
| # 2 | 211 147,25 \$ | Mesures temporaires |
| # 3 | 87 103,92 \$ | Mesures temporaires |
| | 436 557,50 \$ | Total des mesures temporaires |
| # 4 | 685 677,35 \$ | Août 2007 |
| # 5 | 835 221,44 \$ | Septembre 2007 |
| # 6 | 1 083 370,68 \$ | Octobre 2007 |
| # 7 | 514 385,04 \$ | Novembre 2007 |
| # 8 | 613 396,00 \$ | Décembre 2007 |
| | 3 732 050,51 \$ | Total 2007 |
| # 9 | 281 651,86 \$ | Janvier 2008 |
| # 10 | 218 372,97 \$ | Février 2008 |
| # 7 révisé | 109 247,13 \$ | Novembre 2007 |
| # 8 révisé | 172 072,14 \$ | Décembre 2007 |
| # 9 révisé | 82 815,95 \$ | Janvier 2008 |
| # 10 révisé | 34 642,82 \$ | Février 2008 |
| | 898 802,87 \$ | Total 2008 |
| | 4 630 853,38 \$ | Total des travaux permanents |
| | 5 067 410,88 \$ | Total des travaux |
| | 166 249,31 \$ | Coût pour la maîtrise d'oeuvre |
| | 5 233 660,19 \$ | Coût total des travaux |

Montréal, le 13 mai 2008

Monsieur Richard Fontaine
Directeur du traitement des eaux usées
12001, Maurice Duplessis
Montréal (Québec) H1C 1V3

Objet : Collecteur Sherbrooke – mesures d'urgence

Monsieur,

Pour faire suite à notre lettre du 12 mai 2008, dans laquelle nous vous avisions que nous étions à négocier une entente finale avec Construction Garnier inc. concernant une compensation pour la maîtrise d'œuvre, nous sommes heureux de vous informer que nous avons conclu une entente finale pour la maîtrise d'œuvre ainsi que pour l'ensemble des travaux du collecteur Sherbrooke.

Lorsque le mandat nous a été confié d'assurer la gérance des travaux de reconstruction du collecteur Sherbrooke, entre les rues Montcalm et Beaudry, nous avons mandaté Construction Garnier ltée pour réaliser l'ensemble des travaux que ce soit ; les mesures de consolidation de l'égout collecteur existant et la reconstruction de celui-ci dans une tranchée séparée.

Lors de l'octroi du mandat à Construction Garnier ltée, qui a été fait dans le cadre des mesures d'urgence présentées au comité exécutif en date du 11 juillet 2007, nous avons avisé l'entrepreneur que son mandat était régi par le « cahier des prescriptions normalisées de la Ville de Montréal ».

De ce fait, nous avons décrété l'entrepreneur général, Construction Garnier ltée, maître d'œuvre de l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre de ce mandat (voir lettre du 11 juillet 2007), et de ce titre, nous lui avons confié la responsabilité de remplir les obligations dévolues au maître d'œuvre, conformément à l'article 3.03b du fascicule 1-3, intitulé « Loi sur la santé et la sécurité du travail et des règlements en découlant ».

Service des infrastructures, transport et environnement
Direction de la réalisation des travaux
Division de la construction et de la mise en œuvre des projets
Édifice Louis-Charland
801, rue Brennan, 7^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Cette responsabilité oblige tout autre entrepreneur, organisme ou service municipal et para-municipal que la Ville a autorisé à effectuer des travaux sur ce chantier à être soumis à l'autorité du maître d'œuvre.

Le maître d'œuvre a donc la responsabilité d'assurer la sécurité et celle de ses travailleurs, d'établir un programme de prévention basé sur l'application rigoureuse de la réglementation en matière de santé et sécurité au travail et d'obliger chaque travailleur à exécuter ses tâches de manière sécuritaire pour lui-même ainsi que pour les autres travailleurs.

Après discussion avec divers intervenants dans le domaine de la gestion des travaux de construction, il est généralement reconnu qu'une compensation équivalente à environ 6% du montant des travaux est jugé raisonnable pour couvrir tous les frais inhérents à la maîtrise d'œuvre ainsi qu'au risque que l'entrepreneur général contracte en vertu de la « Loi sur la santé et la sécurité du travail ».

Par contre, cette compensation peut-être ajustée en fonction de l'ampleur des travaux à réaliser ainsi que du risque potentiel que l'entrepreneur contracte versus la complexité des travaux à réaliser.

Dans le cadre des travaux réalisés dans ce mandat, nous jugeons qu'un montant équivalente à 4% des travaux réalisés est une compensation juste et équitable pour l'entrepreneur général. Cette compensation se chiffre à 4% de 5 067 410,88\$, donc 202 696,43\$.

De plus, nous jugeons qu'une partie des heures déjà facturée du Directeur des opérations ainsi que du contremaître général ont été utilisées pour s'assurer du suivi et du respect des obligations dévolus à l'entrepreneur général.

Le chantier s'est échelonné sur une période de 32 semaines, 6 jours de travail par semaine en moyenne et en figurant 1 heure par jour consacrée à cette responsabilité, nous obtenons un total de 192 heures de temps utilisés par le Directeur des opérations et le contremaître général. Le montant total déduit se calcule comme suit :

| | | | |
|---------------------------|---------------------------|---|---------------------|
| Directeur des opérations | 192 heures x 125,00 \$/h. | = | 24 000,00 \$ |
| Contremaître général | 192 heures x 44.49 \$/h | = | <u>8 542,00 \$</u> |
| | | | 32 542,08 \$ |
| Administration et projets | 12% | | <u>3 905,05 \$</u> |
| | | | 36 447,13 \$ |

Richard Fontaine

13 mai 2008

La compensation finale que nous recommandons pour la maîtrise d'œuvre est donc de :

202 692,83 \$ moins 36 447,13 \$ c'est-à-dire 166 249,30 \$

De ce fait, le montant final des travaux que nous recommandons pour compenser de façon pleine et entière tous les coûts et les charges imputables à Construction Garnier inc. pour les travaux du collecteur Sherbrooke est de :

5 067 41,88 \$ + 166 245,71 \$ = 5 233 660,19 \$

A cet effet, vous trouverez annexé à la présente, une lettre de Construction Garnier inc., datée du 2 juin 2008, confirmant l'acceptation, par celui-ci, du montant final des travaux.

Si vous désirez de plus amples informations concernant ce règlement ou sur l'ensemble desdits travaux, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Monsieur Fontaine, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

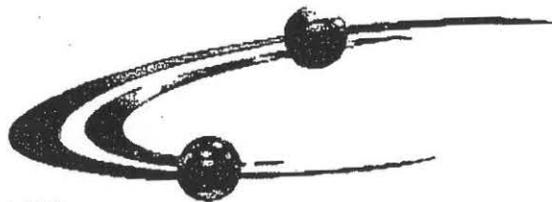


Robert J. Marcil, ing.
Directeur par intérim

Préparé par Marc Hébert, ing. chef de groupe

RM/cp

p.j. Lettre du 11 juillet 2007
Bilan financier
Approbation du règlement final



Le 2 juin 2008

N/Dossier: GAR-L-2008 / 001

Ville de Montréal
Direction de la réalisation des travaux
Division de la construction et de la mise en œuvre des projets
801, rue Brennan, 7^{ième} étage
Montréal (Québec)
H3C 0G4

A l'attention de: Monsieur Marc Hébert, ing. Chef de groupe

Projet : Reconstruction du collecteur Sherbrooke
Entre les rues Montcalm et Beaudry
Soumission 9380
N/Dossier 10718

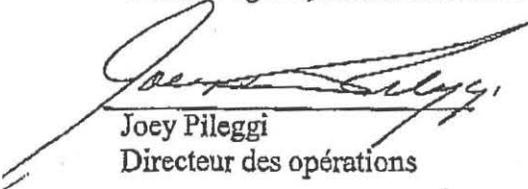
Objet : Fermeture du dossier

Monsieur Hébert,

Par la présente, nous vous confirmons notre acceptation de votre offre de règlement final pour le projet cité en rubrique tel que demandé à votre lettre du 15 mai 2008. Le montant final est donc de 5 233 660,18\$.

Nous souhaitons rappeler que la Ville de Montréal a démontré sa capacité à réagir rapidement et efficacement en situation d'urgence et ce, dans le respect des coûts inhérents à une telle situation. Aussi, nous sommes heureux d'avoir eu le privilège d'être associé à votre équipe de projet dans la réussite de ces travaux d'urgence.

Veuillez agréer, Monsieur Hébert, nos meilleures salutations.



Joey Pileggi
Directeur des opérations

c.c. : M. Robert Marcil, ing., Directeur, Ville de Montréal.

**Construction Garnier Ltée**

3980, boul. Leman, LAVAL, (Québec) H7E 1A1
Tél. : (450) 661-6470 Fax : (514) 321-1267
garnier@qc.aira.com • www.garnier.cc